

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2019

**Présents** : Bruno JACQUETIN – Pierre-François CHAUT – Geneviève DAMON – Marie-Laure BESSET – Marie-Hélène BONNEL  
– Jean-Luc COURET – Bernadette MANDON

**Absent(es) excusé(es)** : Claude FERRARI donne pouvoir à Jean-Luc COURET

**Secrétaires de séance** : Marie-Hélène BONNEL – Jean-Luc COURET

**Ouverture de la séance** : 19h20

## I – Délibérations à l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, préalablement au vote du Compte Administratif, d'élire le Président de séance pour le vote spécifique de ce dernier, ceci afin d'en fluidifier la présentation. Le Conseil Municipal accepte et nomme unanimement Madame Marie-Hélène BONNEL comme Présidente de séance en charge du vote du compte administratif.

### 1. **Élection du Président de séance pour le vote du compte Administratif.**

**8 votes** → Pour = 8      Contre = 0      Abstention = 0

### 2. **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 février 2019.**

**8 votes** → Pour = 8      Contre = 0      Abstention = 0

### 3. **Ajout de la VC104G au tableau de classement des voiries communales.**

Après une présentation du tableau de classement modifié des voiries communales et la projection des photographies de la voirie concernée.

**8 votes** → Pour = 8      Contre = 0      Abstention = 0

### 4. **Vote des tarifs des prestations de broyage.**

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le tarif des prestations de broyage qui seront facturées aux communes qui en font la demande.

Proposition tarifaire : 250 € HT la journée de broyage, frais d'essence au prix coûtant en plus.

Les communes ne s'inscrivant pas dans une convention réciprocaire prendront à leur charge la main d'œuvre de l'agent communal selon le temps consacré par ce dernier aux travaux de broyage. Le Conseil Municipal est aussi informé que nous estimons la charge maximale de travaux extérieurs de broyages à 15 jours par an, toutes communes confondues.

**8 votes** → Pour = 8      Contre = 0      Abstention = 0

### 5. **Remplacement du copieur de la mairie.**

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur l'opportunité de remplacer le photocopieur, suite à des offres reçues de deux prestataires. En raison de la pertinence de son offre, Monsieur le Maire propose de délibérer sur la proposition de la société EQUINOXE, permettant à la mairie de réaliser 40% d'économies par rapport aux charges actuelles.

**8 votes** → Pour = 8      Contre = 0      Abstention = 0

### 6. **Approbation des comptes de gestion et administratif 2018 de la Commune**

Les élus sont informés par Monsieur le Maire que les comptes de gestion relatifs à l'exercice 2018 ont été dressés par Monsieur Pierre-Louis FRECON, Inspecteur Divisionnaire à la Trésorerie de Montbrison et que les Comptes Administratifs 2018 (CA2018) arrêtés et présentés par la commune sont en tous points conformes à ceux-ci.

L'ensemble des opérations de l'exercice 2018 ne fait l'objet d'aucune observation ni de réserve de la part de Monsieur le Maire.

#### Section de fonctionnement

Dépenses	313 906.41 €
Recettes	330 849.77 €

Résultat de clôture 53 259.24 € (dont report 2017 : 36 315.88 €)

#### Section d'Investissement

Dépenses	98 058.63 €
Recettes	43 721.58 €

Résultat de clôture - 74 550.39 € (dont report 2017 : - 20 213.34 €)

Excédent cumulé 2018 53 259.24 € à affecter

Considérant que les opérations de dépenses et de recettes sont régulières et justifiées, les conseillers délibèrent :

- le Compte de Gestion 2018 « Commune » est approuvé par :

Votants → 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

- le Compte Administratif 2018 (CA2018) « Commune » est approuvé, hors de la présence du Maire, par :

Votants → 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

#### Affectation des résultats de clôture du CA2018 de la Commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2018,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement après les opérations de « Reste à Réaliser », le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Votants → 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

DECIDE que l'excédent cumulé 2018 de 53 259.24 € du Compte Administratif est totalement affecté à la ligne budgétaire C/002 recette de fonctionnement au BP2019.

#### Approbation des comptes de gestion et administratif 2018 du budget annexe Eau

##### Section d'exploitation

Dépenses	36 459.10 €
Recettes	40 614.95 €

Résultat de clôture 9 609.46 € (dont report 2017 : 5 453.61 €)

##### Section d'investissement

Dépenses	7 757.00 €
Recettes	160 607.09 €

**Résultat de clôture**

**160 824.70 €** (dont report 2017 : 7 974.61 €)

**Excédent cumulé 2018**

**9 609.46 €** à affecter

Considérant que les opérations de dépenses et de recettes sont régulières et justifiées, les conseillers délibèrent :

- **le Compte de Gestion 2018 du budget annexe « Eau » est approuvé par :**

**Votants → 8** Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

- **le compte administratif 2018 (CA2018) de ce même budget est approuvé, hors de la présence du Maire, par :**

**Votants → 7** Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

**Affectation des résultats de clôture du CA2018 du budget annexe Eau**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte administratif de l'exercice 2018, Considérant que seul le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**Votants → 8** Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

**DECIDE que l'excédent cumulé 2018 de 9 609.46 € du compte administratif budget annexe Eau est totalement affecté à la ligne budgétaire C/002 recette d'exploitation au BP2019.**

**II – Questions diverses**

Tags de revendications diverses sur les chaussées : Monsieur le Maire déplore ces inscriptions.

CCAS : un rattrapage des colis de Noël non distribués sera réalisé pour Pâques. Il concerne cinq ayants-droits n'ayant pu se déplacer au repas de fin d'année pour causes médicales.

En prévision d'une réunion d'arbitrage budgétaire, lecture des différents projets prévus.

**Fin de séance : 21h10**

**Gumières, le 8 avril 2019**

**Le Maire**

